

**Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels**  
EDHEA - Ecole de design et haute école d'art du Valais

**DESCRIPTIF DE MODULE**  
Année académique 2024-2025

<b>Domaine</b>	Design et Arts visuels
<b>Filière</b>	Arts visuels
<b>Orientation</b>	-
<b>Intitulé du module</b>	Orientation en son : Pratiques et recherches 2
<b>Type de module</b>	Obligatoire
<b>Code</b>	
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Semestre</b>	2
<b>Crédits ECTS</b>	18 ECTS
<b>Prérequis</b>	Aucun
<b>Langue</b>	Français
<b>Lieu</b>	EDHEA – Valais
<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Acquérir les capacités de recherche pratiques et théoriques dans les domaines liés aux arts contemporains en général, et plus particulièrement, aux arts sonores dans toutes leurs ramifications actuelles. Mettre en œuvre et développer une recherche pratique et analytique dans le contexte des arts sonores contemporains. Analyser de manière critique les situations et contextes artistiques, économiques et politiques des interventions et recherche artistiques ; lire de manière active expositions, œuvres textuelles, performatives et sonores ; analyser les dispositifs mis en œuvre et les enjeux formels mobilisés par les pratiques artistiques et curatoriales adressées.
<b>Contenus et formes d'enseignement</b>	Ce module aborde les pratiques de la création sonore contemporaine (pratiques sonores, pratique aurales, techniques son et lutherie expérimentale) dans une approche transdisciplinaire (arts visuels, arts sonores, arts performatifs, écriture, technologies analogiques et numérique) Le module se compose de : <b>Culture sonores et sound studies</b> : ce séminaire aborde, selon une approche théorique et pratique, le domaine de l'art sonore, de son contexte historique aux pratiques sonores contemporaines, dans une perspective créative et transversale qui traverse la musique, la performance, l'installation, l'art radiophonique ou encore les <i>sound studies</i> . <b>Pratiques sonores et aurales</b> : Ce séminaire propose la conceptualisation et la mise en œuvre d'une recherche dans le contexte des arts sonores contemporains. Il vise à donner au son une valeur de paradigme dans une approche transversale de la création sonore et des pratiques qui y sont liées. <b>Unité Son</b> : ce cours permet la mise en place théorique et globale des questions liées à l'art et aux aspects sonores. <b>Workshop son</b> : Ce séminaire vise à mettre en pratique et sur terrain, des éléments théoriques. <b>Techniques son</b> : Les enjeux liés aux techniques de captation, d'édition et de diffusions du son font l'objet d'approches créatives et en lien avec les recherches pratiques, conceptuelles et adressées évoquées ci-dessus. Les étudiant·e·x apprendront à maîtriser les

	<p>techniques liées aux arts sonores contemporains en relation avec leurs questionnements et recherches personnelles.</p> <p><b>Le son dans l'art</b> : Au travers ce cours, il s'agira d'étudier différentes modalités de coexistence par lesquelles musique, son et arts visuels dialoguent, s'enrichissent, se font écho, circulent, se reconfigurent et se réinterprètent. En d'autres termes, l'objectif sera de tisser le récit "à bruit secret" d'un dialogue ininterrompu entre arts visuels et son. Quelque part entre une histoire des arts et des histoires croisées du son et de l'art.</p> <p><b>Jury</b> : Les étudiant-e-x-s conceptualisent et réalisent un projet personnel qui fera l'objet du jury semestriel composé de professeur-e-x-s d'atelier et d'intervenant-e-x-s. La qualité de la réalisation des travaux rendus, de la présentation et de l'échange fait partie de l'évaluation</p>		
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	<p>Les connaissances des étudiant-e-x-s font l'objet d'évaluations continues pendant les cours qui composent le module et d'un travail final. La participation active aux cours constitue également un élément d'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ».</p>		
<b>Modalités de remédiation</b>	<p>Remédiation possible par la réalisation d'un travail complémentaire agréé avec le/la professeur-e-x- responsable du cours en question selon les délais fixés par le calendrier académique. Pas de remédiation possible après répétition du module. Si les crédits ne sont pas obtenus, le module doit être répété l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le/la responsable de module.</p>		
<b>Enseignant-e-x-s</b>	<p>Christophe Fellay, Alain Renaud, Maximilien Urfer et intervenant-e-x-s</p>		
<b>Responsable du module</b>	<p>Christophe Fellay</p>		
<b>Descriptif validé le</b>	<p>31.08.2024</p>	<b>Par</b>	<p>Valérie Félix, responsable de la filière arts visuels</p>